

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 03/07/2020

Début de la séance : 17:31

Fin de la séance : 20:14

Nombre de votants : 96

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 9 juillet 2020
sera affiché au siège d'Amiens métropole le 17/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : C. VITRY, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Président, puis A. GEST

Objet : Compte-rendu analytique

Membres présents : Mmes BOCHÉ, FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, MM. BIENAIMÉ, DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, MM. DOREZ, DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme GALLIOT, M. THÉVENIAUD, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, MÉTAY, DEBART, GUÉANT, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, MM. LAVIALLE, MOLLIENS, RENAUX, Mme ROUSSEL, MM. PIOT, TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, Mmes TREFCON, PINON, MM. BOQUET, DEMARET, PENAUD, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mme GUFFROY, M. MAQUET, Mme MARCHAND, MM. VINDEVOGEL, BULANT, VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. ÉVRARD, LEPOËTRE, FIN, Mme DUVIVIER, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, DARRAGON, Mme CRINON, MM. BUSON, DUFOUR, Mme ROSE-TÉTU, MM. DESSEAUX, LELEU, DUSSART.

Membres empêchés :

Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), DEVAUX (pouvoir à Mme GALLIOT), VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY).

1 - Installation du conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, les délégués titulaires au conseil de la communauté d'agglomération Amiens métropole se sont réunis à Amiens, dans l'enceinte du Colisée, salle du Gymnase, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2020 par M. Alain GEST, président sortant.

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, en sa qualité de doyen d'âge, M. Claude VITRY a présidé l'assemblée jusqu'à l'élection du président.

Il a déclaré installés dans leur fonction les délégués des communes membres, amenés à siéger au sein du conseil de la communauté d'agglomération Amiens métropole :

Pour la Commune d'ALLONVILLE :

Mme Audrey BOCHÉ
Mme Danièle LEMAITRE, suppléante

Pour la Commune d'AMIENS :

Mme Brigitte FOURÉ
M. Alain GEST
Mme Isabelle SAVARIEGO
M. Hubert de JENLIS
Mme Nathalie LAVALLARD
M. Pierre SAVREUX
Mme Annie VERRIER
M. Bruno BIENAIMÉ
Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Paul-Éric DÈCLE
Mme Florence RODINGER
M. Jean-Christophe LORIC
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Pascal RIFFLART
Mme Nedjma BEN MOKHTAR
M. Thomas DOREZ
Mme Valérie DEVAUX
M. Guillaume DUFLOT
Mme Sonia HAMADI
M. Benoît MERCUZOT
Mme Véronique CLECH
M. Martin DOMISE
Mme Marie-Laure DERIVERY
M. Olivier JARDÉ
Mme Nathalie LE CLERCQ
M. Clément STENGEL
Mme Mathilde ROY
M. Marc FOUCAULT
Mme Claudine GALLIOT
M. Philippe THÉVENIAUD
Mme Anne-Sophie BRUNEL
M. Thomas LHERMITTE
Mme Caroline BOHAIN
M. Richard RIFFIOD

Mme Juliette DELAHOUSSE
M. Julien PRADAT
Mme Evelyne BECKER
M. Ismaël BARA
Mme Emilie THÉROUIN
M. Fabien VOULMINOT
Mme Zoé DESBUREAUX
M. François DÉCAVÉ
Mme Assia NOUAOUR
M. Tarek BAÏS
M. Renaud DESCHAMPS
Mme Nathalie VAGNIEZ
M. Christophe METAY
Mme Julia BELLINA

- Pour la Commune de BERTANGLES :** M. Joseph DEBART
M. DESPERELLE Michel, suppléant
- Pour la Commune de BLANGY-TRONVILLE :** M. Éric GUÉANT
Mme Véronique WARMÉ, suppléante
- Pour la Commune de BOVELLES :** Mme Caroline GIRARD
M. Freddy DEGROOTE, suppléant
- Pour la Commune de BOVES :** Mme Maryse VANDEPITTE
M. Arnaud LAVIALLE
- Pour la Commune de CAGNY :** M. Alain MOLLIENS
Mme Fanny ROUSSEL, suppléante
- Pour la Commune de CAMON :** M. Jean-Claude RENAUX
Mme Françoise ROUSSEL
M. Jean-Louis PIOT
- Pour la Commune de CARDONNETTE :** M. Hubert TAUFOR
M. Bernard TÉTU, suppléant
- Pour la Commune de CLAIRY-SAULCHOIX :** M. Benoît DUMEIGE
Mme Marie-Noëlle POTTIER, suppléante
- Pour la Commune de CREUSE :** M. Éric CAPRON
M. Michel DE METZ, suppléant
- Pour la Commune de DREUIL-LÈS-AMIENS :** Mme Maria TREFCON
M. Philippe PETIT, suppléant
- Pour la Commune de DURY :** Mme Anne PINON
M. Hervé OSTE, suppléant
- Pour la Commune d'ESTRÉES-SUR-NOYE :** M. Olivier BOQUET
M. Laurent d'HALLUIN, suppléant

Pour la Commune de FERRIÈRES :	M. Daniel DEMARET M. Francis DOURLENS, suppléant
Pour la Commune de GLISY :	M. Guy PENAUD Mme Roselyne HÉMART, suppléante
Pour la Commune de GRATTEPANCHE :	M. Bruno BARDET M. Sébastien MALRAIN, suppléant
Pour la Commune de GUIGNEMICOURT :	M. Daniel ABET M. Romaric HESDIN, suppléant
Pour la Commune d'HÉBÉCOURT :	Mme Marie-Claire DUBREUCQ M. Philippe THÉO, suppléant
Pour la Commune de LONGUEAU :	M. Pascal OURDOUILLÉ Mme Ingrid GUFFROY M. Éric MAQUET Mme Nathalie MARCHAND
Pour la Commune de PISSY :	M. Laurent VINDEVOGEL M. Mathieu FLIPO, suppléant
Pour la Commune de PONT-DE-METZ :	M. Loïc BULANT Mme Marion DOURNEL-GARAT, suppléante
Pour la Commune de POULAINVILLE :	M. Claude VITRY M. Jean-Pierre PARDOUX, suppléant
Pour la Commune de QUERRIEU :	M. Jonathan SANGLARD Mme Marie-Paule AMIABLE, suppléante
Pour la Commune de REMIENCOURT :	M. Pascal TONNELIER M. Alain DUCROQUET, suppléant
Pour la Commune de REVELLES :	M. Jean-Marc JOVELET M. Lilian DUSSUELLE, suppléant
Pour la Commune de RIVERY :	M. Bernard BOCQUILLON Mme Stéphanie DJAROUNE
Pour la Commune de RUMIGNY :	M. Dominique ÉVRARD Mme Nadine RUELLE, suppléante
Pour la Commune de SAINS-EN-AMIÉNOIS :	M. Pierre LEPOËTRE M. Patrick LELIÈVRE, suppléant
Pour la Commune de SAINT-FUSCIEN :	M. Henri-Paul FIN Mme Annick DOLLFUS, suppléante

Pour la Commune de SAINT-SAUFLIEU :	Mme Laurence DUVIVIER M. Philippe LECLERC, suppléant
Pour la Commune de SAINT-VAAST EN CHAUSSÉE :	M. Marc VIGNOLLE M. Daniel BOULNOIS, suppléant
Pour la Commune de SALEUX :	Mme Isabelle RAMBOUR M. Jean-Paul CHAMPION
Pour la Commune de SALOUËL :	M. Franck DARRAGON Mme Isabelle CRINON M. Éric BUSON
Pour la Commune de SAVEUSE :	M. Georges DUFOUR M. Jean-Baptiste BROUGÈRE, suppléant
Pour la Commune de SEUX :	Mme Valérie ROSE-TÉTU Mme Karine LAMONT, suppléante
Pour la Commune de THÉZY-GLIMONT :	M. Patrick DESSEAUX M. Omar LABTANI, suppléant
Pour la Commune de VAUX-EN-AMIÉNOIS :	M. Daniel LELEU M. Alain CAUSSIN, suppléant
Pour la Commune de VERS-SUR-SELLE :	M. Edouard DUSSART M. Jean-Luc JEUNIAUX, suppléant

Dont acte

Mme Margaux DELÉTRÉ a donné pouvoir à M. Alain GEST.
Mme Valérie DEVAUX a donné pouvoir à Mme Claudine GALLIOT.
Mme Julia BELLINA a donné pouvoir à M. Renaud DESCHAMPS.
Mme Nathalie VAGNIEZ a donné pouvoir à M. Christophe MÉTAY.

La condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales étant remplie, la séance a été ouverte à 17h31.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Ainsi qu'il est prévu à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil ont désigné M. Thomas LHERMITTE en qualité de secrétaire, et Mme Claudine GALLIOT en qualité de secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Constitution des bureaux de vote.

Les membres de l'assemblée ont souhaité constituer deux bureaux de vote et ont désigné Madame Zoé DESBUREAUX, Monsieur Benoît DUMEIGE en qualité d'assesseurs pour le 1^{er} bureau et

Monsieur Martin DOMISE et Monsieur Jonathan SANGLARD en qualité d'assesseurs pour le second.

Adopté à l'unanimité

4 - Élection du Président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Préalablement à l'élection du président, M. VITRY a rappelé que l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales rend applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale les dispositions relatives aux maires et aux adjoints non contraires aux dispositions particulières du titre 1^{er} du code général des collectivités territoriales portant sur ces structures.

Il a rappelé qu'en incidence, et en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante, et qu'après deux tours de scrutin, si candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. VITRY a demandé aux candidats à la fonction de président de se manifester.

Mme FOURÉ a proposé la candidature de M. GEST.
Mme BECKER a proposé la candidature de M. PRADAT.

Chaque membre de l'assemblée a été invité à voter à bulletin secret pour la fonction de président et les assesseurs désignés ont procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 96
Bulletins blancs ou nuls : 6
Suffrages exprimés : 90
Majorité absolue : 46

Monsieur Alain GEST a obtenu 81 voix
Monsieur Julien PRADAT a obtenu 9 voix

**Monsieur Alain GEST, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.
Ayant accepté ces fonctions, il a pris la présidence de l'assemblée**

Dont acte

5 - Élection des vice-présidents. Constitution du bureau et composition.

Préalablement à l'élection des vice-présidents, Monsieur le Président a rappelé que conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.*

.....Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt. »

Il a proposé d'une part la création de 15 postes de vice-présidents et d'autre part que le bureau d'Amiens Métropole soit constitué du président, des 15 vice-présidents, et des éventuels conseillers communautaires délégués.

A main levée, les conseillers métropolitains ont approuvé la création de ces 15 postes et la composition du bureau.

Le nombre de vice-présidents ayant été fixé, l'assemblée a procédé ensuite à l'élection des vice-présidents au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Pour le poste de 1^{er} vice-président, la candidature de M. Patrick DESSEAUX a été proposée par le Président.

Votants : 86
Bulletins blancs ou nuls : 10
Suffrages exprimés : 76
Majorité absolue : 39
Monsieur Patrick DESSEAUX a obtenu 75 voix.
Monsieur Édouard DUSSART a obtenu 1 voix.

Pour le poste de 2^e vice-président, la candidature de Mme Brigitte FOURÉ a été proposée par le Président.

Votants : 86
Bulletins blancs ou nuls : 9
Suffrages exprimés : 77
Majorité absolue : 39
Madame Brigitte FOURÉ a obtenu 77 voix

Pour le poste de 3^e vice-président, la candidature de M. Jean-Claude RENAUX a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 10
Suffrages exprimés : 77
Majorité absolue : 39
Monsieur Jean-Claude RENAUX a obtenu 77 voix

Pour le poste de 4^e vice-président, la candidature de M. Marc FOUCAULT a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 9
Suffrages exprimés : 78
Majorité absolue : 40
Monsieur Marc FOUCAULT a obtenu 78 voix

Pour le poste de 5^e vice-président, la candidature de Mme Anne PINON a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 19
Suffrages exprimés : 68
Majorité absolue : 35
Madame Anne PINON a obtenu 68 voix

Pour le poste de 6^e vice-président, la candidature de M. Benoit MERCUZOT a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 79
Majorité absolue : 40
Monsieur Benoit MERCUZOT a obtenu 79 voix

Pour le poste de 7^e vice-président, la candidature de Mme Margaux DELÉTRÉ a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 79
Majorité absolue : 40
Madame Margaux DELÉTRÉ a obtenu 79 voix

Pour le poste de 8^e vice-président, la candidature de M. Guy PENAUD a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 79
Majorité absolue : 40
Monsieur Guy PENAUD a obtenu 77 voix
Madame Sonia HAMADI a obtenu 1 voix
Madame Isabelle SAVARIEGO a obtenu 1 voix

Pour le poste de 9^e vice-président, la candidature de M. Pierre SAVREUX a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 10
Suffrages exprimés : 77
Majorité absolue : 34
Monsieur Pierre SAVREUX a obtenu 77 voix

Pour le poste de 10^e vice-président, la candidature de M. Éric GUÉANT a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 7
Suffrages exprimés : 80
Majorité absolue : 41
Monsieur Éric GUÉANT a obtenu 79 voix
Madame Isabelle SAVARIEGO a obtenu 1 voix

Pour le poste de 11^e vice-président, la candidature de M. Guillaume DUFLOT a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 15
Suffrages exprimés : 72
Majorité absolue : 37

Monsieur Guillaume DUFLOT a obtenu 72 voix

Pour le poste de 12^e vice-président, la candidature de M. Georges DUFOUR a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 13
Suffrages exprimés : 74
Majorité absolue : 38
Monsieur Georges DUFOUR a obtenu 73 voix
Monsieur Joseph DEBART a obtenu 1 voix

Pour le poste de 13^e vice-président, la candidature de M. Éric MAQUET a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 15
Suffrages exprimés : 72
Majorité absolue : 37
Monsieur Éric MAQUET a obtenu 69 voix
Monsieur Éric CAPRON a obtenu 1 voix
Madame Sonia HAMADI obtenu 1 voix
Monsieur Pascal OURDOUILLÉ a obtenu 1 voix

Pour le poste de 14^e vice-président, la candidature de Mme Isabelle SAVARIEGO a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 21
Suffrages exprimés : 66
Majorité absolue : 34
Madame Isabelle SAVARIEGO a obtenu 63 voix
Monsieur Renaud DESCHAMPS a obtenu 1 voix
Madame Sonia HAMADI a obtenu 2 voix

Pour le poste de 15^e vice-président, la candidature de M. Paul-Éric DÈCLE a été proposée par le Président.

Votants : 87
Bulletins blancs ou nuls : 14
Suffrages exprimés : 73
Majorité absolue : 37
Monsieur Paul-Éric DÈCLE a obtenu 73 voix

Sont donc élus :

Premier vice-président :	M. Patrick DESSEAUX
Deuxième vice-présidente :	Mme Brigitte FOURÉ
Troisième vice-président :	M. Jean-Claude RENAUX
Quatrième vice-président :	M. Marc FOUCAULT
Cinquième vice-président :	Mme Anne PINON
Sixième vice-présidente :	M. Benoît MERCUZOT

Septième vice-président :	Mme Margaux DELÉTRÉ
Huitième vice-président :	M. Guy PENAUD
Neuvième vice-président :	M. Pierre SAVREUX
Dixième vice-président :	M. Éric GUÉANT
Onzième vice-présidente	M. Guillaume DUFLOT
Douzième vice-président	M. Georges DUFOUR
Treizième vice-président	M. Éric MAQUET
Quatorzième vice-président	Mme Isabelle SAVRIEGO
Quinzième vice-président	M. Paul-Éric DÈCLE

Monsieur Patrick DESSEAUX, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Jean-Claude RENAUX, Monsieur Marc FOUCAULT, Madame Anne PINON, Monsieur Benoit MERCUZOT, Madame Margaux DELÉTRÉ, Monsieur Guy PENAUD, Monsieur Pierre SAVREUX, Monsieur Éric GUÉANT, Monsieur Guillaume DUFLOT, Monsieur Georges DUFOUR, Monsieur Éric MAQUET, Madame Isabelle SAVRIEGO, Monsieur Paul-Éric DÈCLE ont été installés dans leurs fonctions.

Observations : M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, et M. BAÏS n'ont pas pris part au vote des différents vice-présidents.

Par ailleurs, accaparé par sa fonction d'assesseur, M. DUMEIGE n'a pas pris part au vote des 1^{er} et 2^{ème} vice présidents.

Dont acte

6 - Délégation de compétences au Président.

Afin de faciliter l'exercice des compétences communautaires, le conseil de la communauté d'agglomération a la faculté de donner délégation de compétences au président selon les modalités et les limites prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales.

En outre, la commission consultative des services publics locaux doit se prononcer pour avis, préalablement à toute prise de décision décrite à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat ainsi que tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. Il est proposé de faire usage de la possibilité instituée par le dernier alinéa de l'article précité, permettant de déléguer au président la saisine de cette commission, dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante.

Enfin, le conseil de la communauté d'agglomération a la faculté de donner délégation de compétence au président pour l'attribution des aides à la pierre, en vertu de la délégation de l'Etat dont Amiens Métropole dispose depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément à la convention signée le 3 juin 2013 et ses avenants consécutifs.

Les membres de l'assemblées ont approuvé lesdites délégations au profit du Président.

Observations : MM. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

7 - Commissions d'étude du conseil métropolitain. Constitution. Désignation des membres.

Afin d'organiser son travail, les élus ont approuvé la mise en place de 4 commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaires, sous les dénominations suivantes :

- commission Finances
- commission Culture et Sport
- commission Développement économique, infrastructures, numérique, enseignement supérieur insertion
- commission Développement durable, mobilités, habitat, politique de la ville

Les membres de l'assemblée ont approuvé la répartition des élus au sein des différentes commissions figurant sur le tableau annexé qui sera complété car les communes qui ne s'étaient pas encore positionnées ont été invitées à faire part de leur inscription aux différentes réunions dès que possible.

Adopté à l'unanimité

8 - Commission d'appel d'offres. Constitution. Désignation des membres.

Le code général des collectivités territoriales précise en son article L1414-2 que [...pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres...].

L'article L 1411-5 de ce même code stipule que [...la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste].

Suite au renouvellement du conseil métropolitain il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de cette commission d'appel d'offres, laquelle sera également saisie :

- pour avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%, dès lors que le marché lui a été soumis sur la base des dispositions de l'article L1414-4 du CGCT ;
- pour avis sur les marchés résultant des procédures non formalisées organisées par arrêté.

L'assemblée délibérante a désigné les membres de la commission d'appel d'offres, qui est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

A l'unanimité, les élus ont accepté de voter à mainlevée pour désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

Une liste de cinq titulaires et de cinq suppléants a été soumise à l'assemblée. Cette liste a obtenu 92 suffrages

Ont ainsi été désignés en qualité de membres permanents de la commission d'appel d'offres :

Madame Nathalie LE CLERCQ
Monsieur Paul-Eric DÈCLE

Madame Claudine GALLIOT
Monsieur Jean-Claude RENAUX
Monsieur Fabien VOULMINOT

Ont ainsi été désignés en qualité de membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Madame Annie VERRIER
Monsieur Guy PENAUD
Madame Margaux DELÉTRÉ
Monsieur Guillaume DUFLOT
Monsieur Ismaël BARA

Observations : M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. MÉTAY), M. MÉTAY, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

9 - Points divers. Communications du Président.

Monsieur le Président a indiqué qu'un conseil se tiendrait le 16 juillet 2020 à 16 heures, dans la salle du Gymnase du Coliséum, rue caumartin à Aminens, avec, à l'ordre du jour, de nombreuses désignations dans les organismes divers, mais également le vote du compte administratif 2019. La convocation et l'ordre du jour seront transmis dans les délais impartis.

Il a également précisé qu'une commission finances «élargie» à l'ensemble des membres du conseil qui le souhaitent, serait organisée le mercredi 15 juillet à 17 h 30, au cours de laquelle tous les projets de délibérations (hormis les désignations) pourront être étudiés.

Monsieur le Président a levé la séance à 20h14.

Le Président,



Alain GEST

